



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET :

DE-18-06-1-08) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 : BUDGET ANNEXE DE
LA RESTAURATION MUNICIPALE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme
MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M.
LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme
LOCQUEVILLE, Adjoints ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme
GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE,
M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI,
M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M.
DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET,
Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE
(pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absente : Mme POMMIER .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180627-DE-18-06-1-08B-BF
Date de réception en Préfecture : 06/07/2018
Date de Publication : 06/07/2018

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.2312-2 ;

Vu le budget primitif du budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2018 ;

Vu le compte administratif du budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2017 ;

Vu le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2018 du budget annexe de la restauration municipale ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 18 juin 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve le budget supplémentaire pour l'exercice 2018 du budget annexe de la restauration municipale qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 37 761,73 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire